

---

DELIBERATION

CONSEIL DEPARTEMENTAL

30 Juin 2017

---

**OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2016 (budget principal et budgets annexes)**

L'an deux mille quinze et le Mardi trente Juin, à neuf heures trente, le Conseil Départemental s'est réuni en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

**ETAIENT PRESENTS :**

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Rébia BENARIOUA, Sabine BERNASCONI,  
Solange BIAGGI, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET,  
Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO,  
Gérard GAZAY, Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Haouaria HADJ-CHIKH,  
Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA, Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Eric LE  
DISSES, Richard MALLIE, Christophe MASSE, Danielle MILON, Lisette NARDUCCI,  
Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Christiane PUJOL, René RAIMONDI, Aurore RAOUX,  
Didier REAULT, Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-PERREAUT, Michèle RUBIROLA,  
Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Josette SPORTIELLO,  
Geneviève TRANCHIDA, Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

**ETAIENT EXCUSES :**

Patrick BORE donne procuration à Danielle MILON,  
Laure-Agnès CARADEC donne procuration à Didier REAULT,  
Maurice DI NOCERA donne procuration à Jean-Marc PERRIN,  
Jean-Claude FERAUD donne procuration à Patricia SAEZ,  
Gérard FRAU donne procuration à Claude JORDA,  
Jean-Noël GUERINI donne procuration à Jean-Pierre BOUVET,  
Lucien LIMOUSIN donne procuration à Corinne CHABAUD,  
Véronique MIQUELLY donne procuration à Bruno GENZANA,  
Yves MORAINÉ donne procuration à Sabine BERNASCONI,  
Henri PONS donne procuration à Marie-Pierre CALLET,  
Marine PUSTORINO donne procuration à Maurice REY

**ETAIENT ABSENTS :**

Hélène GENTE-CEAGLIO,  
Martine VASSAL



DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 30 Juin 2017  
ADMINISTRATION GENERALE  
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

## DELIBERATION

**OBJET :** Compte administratif pour l'exercice 2016 (budget principal et budgets annexes)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le  
30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Madame Martine VASSAL, Présidente du département ayant quitté la séance, et sous la présidence de Madame BERNASCONI 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente, a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 1612-12 chapitre II du titre I du livre VI du CGCT, et du tome 2 titre 4 chapitre 1 paragraphe 7 de l'instruction M52 :

- d'adopter le compte administratif de l'exercice 2016 du budget principal et des budgets annexes, arrêté aux résultats indiqués dans le rapport, soit :

**Budget principal :**

o Investissement	177.805.173,22 €
o Fonctionnement	240.060.778,31 €
o Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2016 <sup>(*)</sup>	62.255.605,09 €

**Budgets annexes :**

Centre médico-psycho-pédagogique Départemental (CMPPD)

o Investissement	167.769,96 €
o Fonctionnement	354.745,45 €
o Résultat à la clôture de l'exercice 2016 <sup>(*)</sup>	522.515,41 €
o Résultat définitif <sup>(*)</sup>	623.692,60 €

Direction des Maisons de l'enfance et de la famille (DMEF)

o Investissement	2.629.849,90 €
o Fonctionnement	521.591,89 €
o Résultat à la clôture de l'exercice 2016 <sup>(*)</sup>	3.151.441,79 €
o Résultat définitif <sup>(*)</sup>	3.232.775,86 €

Ports

○ Investissement	62.655,03 €
○ Fonctionnement	73.655,03 €
○ Résultat à la clôture de l'exercice 2016 <sup>(*)</sup>	136.340,13 €

Laboratoire départemental d'analyses (LDA)

○ Investissement	754.555,65 €
○ Fonctionnement	326.362,23 €
○ Résultat à la clôture de l'exercice 2016 <sup>(*)</sup>	1.080.917,88 €

- de procéder à la reprise et à l'affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes comme proposé dans le rapport

-----  
(\* ) Après reprise des résultats antérieurs. A noter que l'instruction M 22 applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux permet la reprise des résultats d'investissement de N-1 en N, et, en fonctionnement, il est possible de reprendre en N tout ou partie des résultats de N-2. Les résultats définitifs tiennent compte des reprises des résultats constatés selon le détail mentionné dans le rapport.

A l'unanimité  
Abstention du groupe Socialiste et Ecologiste,  
du groupe Communiste et Partenaires,  
du groupe des Elus Socialistes et Républicains  
de Mme AMSELEM, Mme NARDUCCI, et Mme HADJ-CHIKH

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**